

Label ISR : appel d'offre – développement d'une plateforme extranet

1. Présentation du label ISR et de sa gouvernance

Le décret n°2016-10 du 8 janvier 2016 relatif au label ISR crée le label ISR, label d'Etat défini comme un signe distinctif matérialisant la certification de la conformité d'un fonds à un cahier des charges/référentiel. Le label ISR a pour objet de permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable.

Au 31 juillet 2023, près de 1200 fonds étaient labellisés, au sein de plus de 190 sociétés de gestion de portefeuille.

Les principales parties prenantes du label ISR sont les suivantes :

- **le Ministère en charge de l'Economie et des Finances est propriétaire du label ISR ;**
- le **comité du label ISR** est composé de 13 membres et présidé par Michèle Pappalardo. Il est chargé notamment de faire des propositions d'évolution des exigences auprès du propriétaire du label, de définir les axes de communication, de répondre aux questions d'interprétation du référentiel ;
- la Direction Générale du Trésor a externalisé la mission de secrétariat du label auprès de **l'Institut de la Finance Durable**, dans le cadre d'un processus d'appel d'offre public (consultation DGT-FINENT1-2022-01). A ce titre, le secrétariat du label est notamment chargé de mettre en œuvre et de suivre avec les prestataires les différents projets menés par le Comité du label ;
- **les sociétés de gestion de portefeuille** gestionnaires des fonds ayant obtenus le label ;
- **les certificateurs**, organismes tiers en charge de la délivrance du label.

2. Objectif de l'appel d'offre

Le comité du label, avec l'accord de la Direction Générale du Trésor, souhaite développer et déployer une plateforme extranet, visant notamment à fluidifier les échanges avec les différentes parties prenantes et à mieux valoriser l'importante quantité de données générées par les fonds labellisés. La plateforme permettra :

- aux fonds labellisés : de bénéficier d'un espace personnel dédié et sécurisé, permettant d'accéder aux informations pertinentes, de charger des documents et de répondre à des questionnaires,
- aux certificateurs : d'échanger avec les sociétés de gestion dans le cadre du processus de certification et d'accéder aux informations des fonds candidats à la labellisation,
- au comité du label : d'accéder aux informations sur les fonds labellisés et d'en assurer la collecte afin de pouvoir notamment les consolider.

Une première phase de cadrage a été réalisée afin d'affiner les besoins attendus et de les structurer dans un cahier des charges de 40 pages détaillant les spécificités techniques de la plateforme (comme indiqué dans les informations pratiques plus bas, ce cahier des charges pourra être partagé avec les prestataires candidats sur demande).



REPUBLIQUE FRANÇAISE

08/03/2024

La seconde phase du projet consiste à réaliser le développement, le déploiement et la livraison de la solution de plateforme extranet, en se fondant sur le cahier des charges mentionné ci-dessus. La gestion de projet associée à cette seconde phase sera gérée par le secrétariat du comité (0,5 ETP prévu).

L'objectif de la présente consultation est d'identifier le prestataire qui accompagnera le comité du label ISR dans le cadre de la seconde phase de ce projet, en lien avec le secrétariat du comité et en se fondant sur le cahier des charges mentionné ci-dessus.

La prestation devra comprendre les éléments suivants.

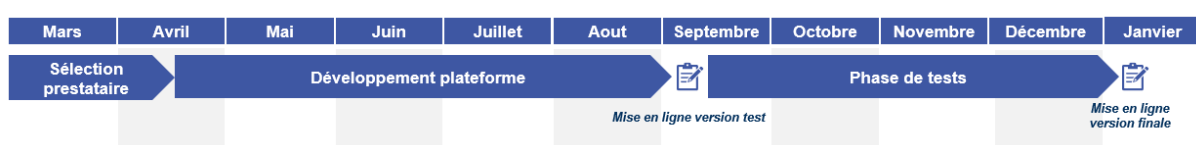
Objectif : en lien avec le secrétariat du comité du label, accompagner le comité du label dans le développement et le déploiement de la solution répondant au cahier des charges.

Livrable : plateforme extranet finalisée et documentation associée.

Calendrier : 9 mois (Avril – Décembre 2024).

Enveloppe budgétaire : entre 100 et 150k€ HT (fonction de l'expertise et dispositif proposé).

3. Calendrier prévisionnel :



4. Principaux critères d'évaluation :

- compréhension des enjeux et besoins associés au cahier des charges, cohérence de la solution proposée,
- expérience sur des projets similaires au sein de l'écosystème banque / assurance / gestion d'actifs,
- transférabilité des moyens et techniques développés ou utilisés dans le cadre de la mission, en cas de changement de prestataire,
- capacité de la solution à répondre aux enjeux de confidentialité des données,
- expérience des membres de l'équipe pressentie,
- qualité des ressources et moyens proposés,
- prix.

5. Contenu du dossier de candidature

Il est attendu de la part du candidat un dossier de candidature comprenant notamment les éléments suivants :

- présentation de la solution proposée,
- organisation proposée, incluant le secrétariat du comité (0,5 ETP), pendant la période d'élaboration du projet
- présentation de l'ensemble de l'équipe projet (CV, profil et rôle de chacun des membres de l'équipe),
- planning de réalisation avec un engagement sur la date de mise en ligne,



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

08/03/2024

- l'offre de prix détaillée, incluant les TJM par métier et expérience de l'équipe proposée,
- conditions contractuelles type du prestataire,
- si le prestataire retenu prévoit de faire appel à des prestataires ou des sous-traitants, il devra expliquer, dans son dossier de candidature, le rôle de chacune des parties prenantes impliquées. Cela devra être reflété dans l'estimation du budget proposé.
- le cas échéant, des références de plateformes déjà réalisées pour des clients similaires (avec contacts)

6. Informations pratiques :

La prestation sera réalisée essentiellement en distanciel, des réunions pourront être organisées dans les locaux du secrétariat du comité du label à Paris en Ile de France.

Le cahier des charges pourra être transmis par le secrétariat du comité du label en réponse à un premier mail d'intérêt par les prestataires candidats envoyé aux adresses suivantes secretariat@lelabelisr.fr et c.sarlin@ifd-paris.com. Les dossiers de candidature devront être soumis aux mêmes adresses mails **avant le lundi 25 mars 2024**.

Une soutenance orale par les candidats présélectionnés aura lieu le vendredi 5 avril.

Le démarrage de la prestation est prévu courant avril 2024.